

Délibérations du 19.03.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du **19 mars 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 27

Pour des raisons règlementaires, le point 5 de la partie avis a été traité en point 5 de la partie adoption, contrairement à ce qui était annoncé dans l'ordre du jour initial.

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A : Thomas PASQUIER, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Vincent DI ROCCO

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS: Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Natacha MABRU

Usagers/ères : CHENOUNE Pierre, CHICHET Matéo, SAID MOHAMED Ramzi, LAURISSE Quentin, LACHENAL Jean-Baptiste, VALETTE Jules, BISACCIA Thomas, TOURDOT Inès et GOMES NUNES Angela, *LAVAUD Lucile a rejoint la réunion en fin de séance.*

Représenté.es : Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, VIEU Samuel, LAVAUD Lucile, *CHICHET Matéo, SAID MOHAMED Ramzi et LACHENAL Jean-Baptiste ont été représentés en fin de séance.*

Invité.es : Lamine MAHMOUDI, Floriane DURAND, Sandrine VINCENT, Marie-Cécile ESCANDE VARNIOL, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Florence FEUTRIE, Aude PETIGNIER, Fatima FERREIRO CASILLAS, Frédéric VIOLAY, David GARIBAY, Guillaume PROTIERE, Philippe POLOME

Invitées permanentes : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

INFORMATIONS ET ECHANGES				
01.01 - Actualités de l'établissement <u>Présentation de l'ordre du jour</u> Le point 5 de la partie avis sera traité en partie adoption. En effet, la CFVU adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation, allouée par le CA. Ce point abordera de nouveau les moyens pédagogiques Licence et Licence professionnelle déjà présentés lors la CFVU du 5 mars 2021 suite à des ajustements demandés par les composantes.				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

Le DU Dialogues Médiation-Interprétariat-Migration présenté lors de la CFVU du 22 février 2021 n'a pas été présenté en CA suite à un travail supplémentaire relatif à l'annexe financière.

Une motion relative à la certification obligatoire en langue anglaise en licence sera présentée en fin de séance.

Annonces du Gouvernement

Suite aux annonces du Gouvernement du 18 mars, l'organisation actuelle des universités est maintenue. L'ouverture plus tardive des bibliothèques universitaires est en cours d'examen suite à l'annonce du passage du couvre-feu à 19 heures dès le 20 mars, au lieu de 18 heures actuellement.

Mise en place de réunions d'information suite aux débats en CAC, CA et CFVU des semaines précédentes sur la nouvelle offre de formation en licence et en master.

Trois réunions d'informations sont prévues sur la thématique de la nouvelle accréditation, dont deux à destination des personnels (enseignant.es et BIATSS) lundi 22 mars à 14h et jeudi 25 mars à 10h, et une réunion à destination des étudiant.es mercredi 24 mars à 14h. Les divers groupes de travail (GT) vont également se poursuivre : règlement de scolarité, année de transition, MCC, évaluation et contrôle continu intégral, etc.

Contrats doctoraux universitaires (CDU) et campagne de recrutement

Les contrats doctoraux universitaires (CDU) et la campagne de recrutement sont actuellement en discussion avec les écoles doctorales, avec certainement un recrutement repoussé jusqu'au mois de septembre, comme l'année dernière.

Chèque psy

Suite à la mise en place par le Gouvernement de chèques psy à destination des étudiant.es, de nombreux psychologues libéraux ont candidaté. L'Université Lyon 2 établit actuellement des conventions avec neuf psychologues libéraux. Plusieurs réunions avec le Ministère ont eu lieu afin de consolider le processus. Les étudiant.es devront faire leur demande auprès du SSU qui les guidera vers ces psychologues et pourront avoir accès à trois consultations renouvelables d'ici fin décembre. Depuis le 15 février, un second psychologue a été recruté au sein du SSU réduisant significativement les délais de consultation de 1 à 2 semaines.

Tests antigéniques et tests PCR

L'Université Lyon 2 a répondu favorablement à la proposition de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui propose de doter les établissements supérieurs de tests antigéniques.

La demande de tests PCR réalisée actuellement par le SSU auprès des étudiant.es est très faible, un à deux tests par semaine. Les étudiant.es semblent se tourner plus volontiers vers les centres de dépistage.

Organisation de la rentrée

L'organisation de la rentrée a été discutée en CDC le 18 mars 2021. A ce jour, l'Université a très peu de visibilité et s'appuie sur une circulaire du mois de janvier qui limite la présence des étudiant.es sur site selon une jauge de 20% de l'effectif global.

Poursuite des aides de l'Etat, de la Région, de la Métropole, notamment des aides relatives à des appels à projet autour du numérique et de la précarité étudiante.

L'hypothèse envisagée est de privilégier le présentiel entre 75% et 100% de l'effectif global. Plusieurs scénarios seront présentés pour une consolidation vers mi-juin. La fatigue des équipes enseignantes et administratives, des étudiant.es, ainsi que les limites de l'hybridation et du co-modal ont été soulevées. Il n'y a pas de moyens supplémentaires relatifs au financement des heures d'enseignement donc pas de possibilité de dédoubler les TD. Le SPS a mis en place des formations et envisage un plan d'accompagnement des personnels.

Bilan en cours réalisé par le SPS sur l'expérience du distanciel ou de l'hybridation. Prise en compte de l'expérience de l'année précédente, notamment en anticipant le dédoublement des groupes de TD et CM en L1 et L2 lors de la confection des emplois du temps, pour une alternance des groupes en présentiel. Un retour d'expérience des étudiant.es est réalisé via des rencontres avec les élu.es étudiant.es tous les 15 jours et via l'enquête en cours du SESAP sur les conditions de vie étudiante.

02.01 Bilan césure

Présentation par Floriane DURAND, responsable du pôle de scolarité générale de la DFVE, qui coordonne les demandes de césure en lien avec le SCUIO-IP.

La crise sanitaire a eu un impact sur la césure avec une baisse des demandes et une adaptation à la situation.

Présentation du dispositif de césure

La césure est une interruption temporaire des études de 6 mois (césure au semestre) à 1 an (césure annuelle) qui s'adresse à tout.es les étudiant.es admis.es à l'Université Lyon 2, de la 1ère année de Licence jusqu'au Doctorat, pour réaliser un projet, vivre une autre expérience, en France ou à l'étranger. Les demandes de césure des doctorant.es sont directement gérées par les écoles doctorales. Le projet de césure n'est pas forcément en lien avec le cursus universitaire.

Les conditions d'accès à une césure

- L'étudiant.e doit être admis.e ou en cours d'admission dans une formation (en année supérieure ou en redoublement ou en réorientation dans un autre diplôme) à l'université ;
- Le règlement des droits d'inscription, qui sont réduits pour une césure annuelle ;
La signature de la convention d'engagement qui permet à l'étudiant de bénéficier de l'accompagnement pédagogique de son responsable enseignant.e et du SCUIO-IP

Les avantages de la césure

- L'étudiant.e conserve son statut étudiant et donc sa carte étudiante lui donnant accès aux dispositifs proposés par l'Université comme les bibliothèques universitaires, le service de santé universitaire, etc.
- L'étudiant.e conserve sa place dans le diplôme d'admission ;
- L'étudiant.e a la possibilité de demander le maintien du droit à bourse.

Une césure, qu'elle soit annuelle ou au semestre, implique de valider son année de formation sur deux ans.

Projet de césure encadré et accompagné par le SCUIO-IP.

Bilan de la campagne de césure 2020-2021

Malgré une évolution constante des demandes depuis 2015, l'année est marquée par une baisse des demandes de césures car elle a été impactée par la crise sanitaire, soit une diminution de 20% cette année. Dans le cadre de projet à l'étranger, il avait été demandé à l'étudiant.e de prévoir un plan B en France afin d'anticiper l'annulation ou le report de son projet. Maintien pour l'année 2021-2022 de la mise en place d'un plan B.

Augmentation des demandes de césure au semestre 2 des étudiant.es en première année de licence par rapport à l'année dernière, de 20 à 29 demandes, au vu du contexte sanitaire et du déroulement des cours en distanciel, afin de se réorienter (service civique, emploi, stage, etc.).

Sur un total de 229 demandes, 193 ont été acceptées et 36 ont été classées sans suite ou abandonnées (soit une hausse de 6%) en lien avec la crise sanitaire. Les UFR tels que ASSP, LESLA et SEG sont celles qui ont le plus d'étudiant.es en césure, avec un nombre important en L1, M1 et M2. Cent étudiant.es ont fait une césure en France et 82 à l'étranger, soit une baisse de 50% des projets pour les césures à l'étranger.

Il serait intéressant d'avoir des données chiffrées sur le devenir des étudiant.es à leur retour de césure, ainsi que du vécu de la période de césure. Suggestion d'un « guide du routard de l'étudiant.e » afin de rassurer et conforter les étudiant.es pour une césure (guide pratique du partage d'expérience).

<p>Est évoqué le mois des Masters et des Licences pro, où la césure a fait l'objet de conférences. La visioconférence sur les MEEF a réuni près de 39 étudiant.es.</p> <p>Des visioconférences seront organisées les 15 avril et 29 mai prochain sur la thématique de la césure.</p> <p>La prochaine campagne de césures débutera au mois de mai. Proposition d'une commission centrale pour examiner les demandes de césure qui rassemblera les responsables pédagogiques, les membres du SCUIO-IP, etc.</p> <p>En attente du décret de la LPR reliant la césure au stage, sans la nécessité d'être inscrit dans une formation en parallèle. Point qui passera en CFVU car en lien avec le règlement de scolarité et l'annexe césure.</p> <p>Le travail de Floriane Durand et de l'équipe du SCUIO-IP a été salué.</p>				
<p>Mise en application des modalités de contrôle des connaissances alternatives</p>	<p>Pour</p>	<p>Contre</p>	<p>Abst</p>	<p>NPPAV</p>
<p>03.01 Mise en application des MCC alternatives</p> <p>Possibilité d'adapter les modalités de contrôle de connaissance (MCC) prolongée jusqu'au 31 octobre 2021. Les modalités alternatives seront mises en œuvre rétroactivement à compter du 22 février 2021, soit à la reprise des cours en partie en présentiel.</p> <p>De même que lors de la CFVU du 26 novembre 2020, la CFVU de ce jour doit se prononcer sur le passage au modalités alternatives de contrôle des connaissances de la session 1, semestres pairs.</p> <p>Certaines formations demandent à maintenir leurs modalités de contrôle des connaissances classiques, dont la liste est annexée en document 04.00.</p> <p>Lors de la CFVU du 16 avril seront votées les éventuelles modifications de modalités alternatives de session 2 et de leur mise en application.</p> <p><u>Liste des formations demandant à conserver les MCC classiques :</u></p> <p>IETL M1 DROIT SOCIAL M2 DROIT SOCIAL - JURISTE EN DROIT SOCIAL ET EN INGENIERIE SOCIALE M2 ERGONOMIE</p> <p>LANGUES L3 LICENCE PRO COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES</p> <p>PSYCHO M1 PSYCHOLOGIE M1 SCIENCES COGNITIVES</p>				

M2 NNC M2 SCFA LES LA : cf. le détail annexée (document 04.00) CURSUS AMENAGE L1 PORTAIL ARTS L2 MUSIQUE ET MUSICOLOGIE L2 MUSIQUE ET MUSICOLOGIE CRR L3 MUSIQUE ET ENSEIGNEMENT/CREATION/MEDIATION/INTERPRETE/CRR MASTER 1 MFA MASTER 1 MEEF MASTER 2A MEEF MASTER 2B MEEF MASTER 1 LETTRES MODERNES MASTER 2 LMI L3 LETTRES MODERNES				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 03.01 – Adoption	23	2	5	1
Modification des modalités de contrôle des connaissances	Pour	Contre	Abst	NPPAV
<p>04.01 Modifications des MCC (classiques et alternatives)</p> <p>Quand il est renseigné « écrit » ou « oral » pour des modalités alternatives, cela signifie que ces modalités auront lieu à distance.</p> <p>Concernant la mise à disposition en ligne du sujet, les composantes ne sont pas contraintes par un temps limité ou une durée précise. Le tiers-temps est applicable aux épreuves en temps limité. Ce temps supplémentaire peut être programmé via Moodle pour les étudiant.es concerné.es.</p> <p>Calendrier contraint des examens terminaux par exemple pour les étudiant.es AJAC ou pour les enseignements mutualisés.</p> <p>Affichage des modalités par les composantes sur l'intranet étudiant et par voie d'affichage.</p> <p><u>Liste des modifications de MCC :</u></p> <p>ASSP PORTAIL 9 SCIENCES SOCIALES PORTAIL 14 MIASHS L2 SCIENCES DE L'HOMME, ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE (SHAE) L3 SOCIOLOGIE L3 SCIENCE POLITIQUE L3 SCIENCE POLITIQUE – METIER DU SECTEUR ASSOCIATIF M1 VEU – MDV L2 SCIENCES SOCIALES</p>				

IETL

M1 INTERVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL/INEGALITES ET DISCRIMINATIONS

M1 DROIT SOCIAL

M2 DROIT SOCIAL-MOBILITE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

M2-DROIT SOCIAL-JURISTE EN DROIT SOCIAL ET EN INGENIERIE SOCIALE

LANGUES

PORTAIL 12 – LANGUES

L2 LEA

L2 LLCER ARABE

L2 LLCER ESPAGNOL

L2 LLCER ESPAGNOL – PORTUGAIS

L3 LLCER ARABE

L3 LLCER ESPAGNOL

L3 LLCER ESPAGNOL – PORTUGAIS

M1 TRADUCTION INTERPRETATION

L3 LLCER ALLEMAND

M1 ETUDES ANGLOPHONES

T&T

PORTAIL 4 : GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT ET HISTOIRE

L2 HISTOIRE

L2 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

L3 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE / HISTOIRE DE L'ART

L3 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE / ARCHÉOLOGIE

L2 GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

L3 GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT / VILLE ET URBANISME

L3 GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

L3 GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

ISPEF

PORTAIL 02 - EDUCATION, SOCIALISATION ET LANGAGE

L2 SCIENCES DE L'EDUCATION

L3 SCIENCES DE L'EDUCATION CAMPUS FORSE

L3 SCIENCES DE L'EDUCATION - METIERS DE L'EDUCATION A L'ECOLE PRIMAIRE

L3 SCIENCES DE L'EDUCATION - FORMATION DES ADULTES, EDUCATION POPULAIRE

L3 SCIENCES DE L'EDUCATION - EDUCATION, SANTE ET HANDICAP

M1 SCIENCES DE L'EDUCATION

M1 MEEF PE

PSYCHO

PORTAIL 01 - PSYCHOLOGIE/SCIENCES COGNITIVES

L2 PSYCHOLOGIE

L3 PSYCHOLOGIE

L3 SCIENCES ET TECHNOLOGIES - SCIENCES COGNITIVES

M1 PSYCHOLOGIE

M2 PSYCHOLOGIE COGNITIVE DES APPRENTISSAGES

M2 NEUROPSYCHOLOGIE

SEG

PORTAIL 07 ECONOMIE, GESTION ET DROIT
 L2 ECONOMIE ET GESTION
 L3 ECONOMIE ET GESTION
 L3 BANQUE FINANCE ET CONTROLE DES RISQUES
 M1 MANAGEMENT DE L'INNOVATION
 M1 SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
 M1 3ET - ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS
 M1 MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE
 M1 MANAGEMENT STRATEGIQUE
 M1 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
 M1 - ECONOMIE DU TRAVAIL ET DES RESSOURCES HUMAINES
 M2 MANAGEMENT STRATEGIQUE – ECOSMA

FDJVD

PORTAIL DROIT
 L2 AES
 L3 AES GDE
 L3 AES MMCI
 L2 ADMINISTRATION PUBLIQUE
 L2 DROIT
 L2 DROIT SCIENCE POLITIQUE
 L2 DROIT DE L'ART
 L3 DROIT DE L'ART
 L3 DROIT PRIVE
 L3 DROIT PUBLIC
 L3 DROIT SCIENCE POLITIQUE
 L3 ADMINISTRATION PUBLIQUE
 M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE
 M1 DROIT DES AFFAIRES
 M1 DROIT PRIVE
 M1 DROIT PUBLIC
 M2 GRH

ICOM

PORTAIL 10 - MEDIAS, CULTURE ET SOCIETES
 PORTAIL - ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL TIC
 LP METIERS DU NUMERIQUE - CONCEPTION, REDACTION, REALISATION WEB
 L3 MIASHS IDS
 LP METIERS DE LA COMMUNICATION - CHEF DE PROJET COMMUNICATION - LOGICIELS LIBRES ET CONDUITE DE PROJETS
 LP METIERS DE LA MODE - STYLISTE COLORISTE INFOGRAPHISTE
 LP METIERS DE LA MODE - MODELISTE INDUSTRIEL
 LP METIERS DE LA MODE - STYLISTE E-MODE
 M2 JOURNALISME - NOUVELLES PRATIQUES JOURNALISTIQUES (NPJ)
 M2 INFORMATION - COMMUNICATION - MEDIATIONS URBAINES, SAVOIRS ET EXPERTISES (MUSE)
 L3 INFORMATION-COMMUNICATION - MEDIAS, JOURNALISME ET NUMERIQUE

L3 INFORMATION - COMMUNICATION - ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET NUMERIQUE
 L3 INFORMATION - COMMUNICATION - CULTURE, MEDIATION ET NUMERIQUE
 M2 INFORMATION - COMMUNICATION - GESTION EDITORIALE ET COMMUNICATION INTERNET (GECI)
 M2 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS - COMMUNICATION, HUMANITAIRE ET SOLIDARITE
 M2 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS - COMMUNICATION ET STRATEGIE DE MARQUE
 M2 INFORMATIQUE - STATISTIQUE ET INFORMATIQUE – SISE
 M2 INFORMATIQUE - BUSINESS INTELLIGENCE ET BIG DATA (BI&BD) - GROUPE 1
 M1 MODE-MODE ET COMMUNICATION
 M1 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS
 M1 HUMANITES NUMERIQUES
 M2 HUMANITES NUMERIQUES - PRATIQUES ET METHODES EN HUMANITES NUMERIQUES
 M2 INFORMATIQUE - BUSINESS INTELLIGENCE ET BIG DATA (BI&BD) - GROUPE 2
 M2 INFORMATIQUE - DATA MINING
 M2 INFORMATIQUE OPSIE - GROUPE 1
 M2 INFORMATIQUE OPSIE - GROUPE 2
 M2 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS - COMMUNICATION SOCIALE ET MANAGEMENT DE L'INFORMATION DANS LES ORGANISATIONS (CSMIO)
 M1 DIRECTION DE PROJETS ET D'ETABLISSEMENTS CULTURELS
 M1 INFORMATION – COMMUNICATION

LESLA FC

DAEU A

LESLA

L2 LETTRES MODERNES
 L2 LETTRES APPLIQUEES
 L3 LETTRES MODERNES
 M1 MUSIQUE PMTDL
 M2 MEEF, 2ND DEGRE PARCOURS EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL PARCOURS B
 MASTER MEEF1 MUSIQUE
 MASTER MEEF2A MUSIQUE
 MASTER MUSICOLOGIE PARCOURS MFA1
 MASTER MUSICOLOGIE PARCOURS MFA2
 CURSUS_AMENAGE_PORTAIL
 M1 CINEMA ET AUDIOVISUEL
 L2 CRR MUSIQUE
 L2 MUSICOLOGIE
 L3 MUSICIEN INTERPRETE
 L3 MUSICOLOGIE MEDIATION
 L3 MUSIQUE CREATION
 L3 MUSIQUE ENSEIGNEMENT
 PORTAIL03 ORIENTATION_GLE
 L3 ARTS DU SPECTACLE IMAGES

L3 ARTS DU SPECTACLE SCENES M1 FLE L3 SCIENCES DU LANGAGE M1 SDL L2 IMAGES L2 SCENES L2 SCIENCES DU LANGAGE				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 04.01 – Adoption	22	2	6	1
Accréditation : répartition des moyens pédagogiques de Licences et Licences professionnelles	Pour	Contre	Abst	NPPAV
<p>05.01 Accréditation : répartition des moyens pédagogiques de Licences et Licences professionnelles</p> <p>Les effectifs et moyens pédagogiques des licences et licences professionnelles ont été votés lors de la CFVU du 5 mars dernier. Cependant, suite à des discussions soulevées en CFVU et CA, et réserves émises par les directeurs de composantes, des ajustements ont été réalisés.</p> <p>Recalcul des dotations, notamment du H/E des licences aux plus gros effectifs, avec une redistribution de l’enveloppe disciplinaire de 95 500 heures entre chaque mention à partir du nombre d’étudiant.es. L’étude des effectifs et des dotations des maquettes actuelles (licences et portails) a permis de modéliser le ratio entre le nombre d’étudiant.es et le H/E de la mention. Moins la licence accueille d’étudiant.es, plus le H/E qui lui est appliqué est élevé.</p> <p>Les nouvelles maquettes seront proposées lors de la CFVU du mois de mars 2022.</p> <p>Echanges sur le fait que le vote en CFVU porte essentiellement sur des critères quantitatifs (effectifs et moyens) et non sur des critères qualitatifs de l’offre de formation. Il est indiqué que les critères qualitatifs seront examinés lors de l’élaboration des maquettes et de leur vote en CFVU. Crainte de la dégradation des moyens donnés à l’Université et de l’offre de formation proposée aux étudiant.es. Il est souligné que lorsque le Rectorat demande une augmentation du nombre d’étudiant.es en L1, un financement complémentaire est proposé par étudiant.e. Ce financement devient légèrement plus intéressant d’année en année et se poursuit désormais sur la durée, en L2 et L3 notamment. Réflexion sur les ressources à mener, perspectives de création. Proposition d’une motion sur le manque de moyen global des Universités qui pourrait être proposée lors d’une prochaine réunion du CAC, par exemple.</p>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 05.01 – Adoption	17	3	11	
Accréditation : effectifs et répartitions des moyens pédagogiques de Masters	Pour	Contre	Abst	NPPAV

<p>05.02 Accréditation : effectifs et répartitions des moyens pédagogiques de Masters</p> <p>Présentation par Marie-Cécile ESCANDE VARNIOL, chargée de mission à l'accréditation des Masters.</p> <p>Les fiches DA08 présentent les critères qualitatifs qui seront examinés par les expert.es de l'HCERES.</p> <p>Les dotations des Masters ont été allouées dans l'enveloppe globale votée par le CA du 26 février 2021, soit 65 000 heures TD calculées sur la base du nombre d'heures totales réalisées ces dernières années.</p> <p>La répartition des moyens pédagogique est faite selon une règle de calcul qui prend en compte l'effectif moyen d'étudiant.e et le nombre d'heures réalisé en 2019-2020 par mention. Des éléments de pondération ont été introduits qui sont liés à des critères propres à chaque master.. Il y a une décision politique de l'établissement de maintenir les mentions « rares » à faible effectif. La question des mutualisations et des co-accréditations se pose. Si certains établissements décident de ne pas reconduire la mutualisation, le nombre d'heures perdues devra être supporté par la mention concernée.</p> <p>Sont soulevées les difficultés liées à la création d'une nouvelle mention ou parcours qui implique des dotations à moyens constants ou le transfert des moyens d'une formation à l'autre. Inquiétude de certain.es élu.es d'une sous-estimation des effectifs prévisionnels qui entrent en compte dans le calcul des dotations. De nombreuses questions ont été soulevées sur le calcul des dotations pour les formations co-accréditées et mutualisées.</p> <p>Des discussions auront lieu sur toutes ces questions entre l'équipe accréditation et les composantes.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 05.02 – Adoption</p>	10	8	8	1

Fait à Lyon, le 06.04.21

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

